



Le bien-être animal.
Dans le monde entier.

En Slovénie, quatre ours bruns sont détenus dans des conditions inacceptables par des particuliers

QUATRE PATTES appelle les autorités à agir d'urgence après la mort d'un ours

Zurich/Ljubljana, le 4 mars 2024 - L'organisation mondiale de protection des animaux QUATRE PATTES est très inquiète pour quatre ours en Slovénie. Ces derniers sont détenus dans des conditions terribles par des propriétaires privés. Malgré les efforts inlassables de l'organisation pour sauver les ours et les transférer dans un de ses centres de protection adaptés à leur espèce en Europe, les autorités compétentes refusent de les confisquer. Ils souffrent depuis des dizaines d'années dans de minuscules cages d'un zoo privé et servent de divertissement à côté de restaurants. Maintenant, il est impératif d'agir vite : l'un des cinq ours est récemment mort après avoir passé plus de 30 ans dans un enclos en béton. Les quatre autres ours présentent également de sérieux problèmes de santé.

Patricia Tiplea, responsable du sauvetage et de la défense des animaux sauvages chez QUATRE PATTES, ne mâche pas ses mots : « C'est un scandale que la Slovénie, pays membre de l'UE, laisse des animaux souffrir de la sorte. Les ours vivent depuis plusieurs dizaines d'années dans des cages exigües, sur du béton nu, sans protection contre les intempéries, sans nourriture adéquate ni soins vétérinaires. Les autorités nous font patienter depuis trop longtemps ; malgré nos efforts incessants, et même après la mort de l'un des ours, elles continuent à se voiler la face. Les animaux sont vraiment en mauvaise forme - nous devons absolument les sortir de là. »

Trois des ours vivent dans des cages près de restaurants, un autre dans un zoo privé. Les dents des ours sont dans un état catastrophique, ce qui doit provoquer des douleurs massives chez les animaux. De plus, ils présentent des comportements stéréotypés comme le fait de tourner incessamment en rond ou de mordre les barreaux de la cage. La vétérinaire Julia Bohner de l'Institut Leibniz pour la recherche sur la faune sauvage et de zoo (IZW) est allée les voir l'année dernière en collaboration avec QUATRE PATTES et a posé un diagnostic alarmant : « Je recommande vivement de placer les ours dans un centre de protection adapté à leur espèce afin d'éviter d'autres dommages physiques et psychiques », a déclaré Julia Bohner.

L'ours Felix: la triste fin d'une triste vie

L'ours Felix, qui est mort à 33 ans, vivait avec l'ourse Masha, 34 ans, près du restaurant et l'hôtel Gostilna Tušek à Kocevje. « Lors de notre visite, les animaux n'avaient même pas d'eau potable à disposition, les deux petites piscines de l'enclos étaient vides. Le sol était jonché d'excréments, ce qui laissait penser que l'enclos n'avait pas été nettoyé depuis au moins dix jours. À part un tronc d'arbre, il n'y avait rien pour les ours. Les deux animaux étaient apathiques et ne réagissaient guère aux stimulations. Et maintenant, Felix est mort dans sa cage en béton - quelle triste fin pour une triste vie », regrette Patricia Tiplea.

Depuis 2004, il est en principe interdit en [Slovénie](#) aux particuliers de détenir des ours capturés dans la nature. Toutefois, les propriétaires qui avaient acquis leurs animaux avant 2004 et qui ne pouvaient plus les relâcher dans la nature ont pu obtenir une autorisation de détention auprès du ministère compétent. Même après un amendement de la loi sur la protection des animaux, entré en



Le bien-être animal.
Dans le monde entier.

vigueur en avril 2023 et interdisant également la détention d'ours nés en captivité, cette dérogation reste valable.

L'autorité responsable de la santé et du bien-être des ours est l'autorité chargée de la sécurité alimentaire, des affaires vétérinaires et phytosanitaires du Ministère de l'agriculture, des forêts et de l'alimentation. Le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire est quant à lui responsable des conditions d'élevage.

Selon la législation slovène, les ours devraient avoir accès à :

- un enclos extérieur de 150 m²/ours + 20m² pour chaque ours supplémentaire
- un enclos intérieur de 6 m²
- une piscine de 60m² x 1,5m de profondeur
- de la nourriture fraîche, y compris du poisson, de la viande, des fruits et des légumes
- un enclos structuré avec un sol naturel et des possibilités de grimper

« Lors de nos deux visites sur place, nous avons constaté qu'aucun des propriétaires ne détient les ours conformément à la loi. Rien que cela devrait pourtant interpeller les autorités. Nous essayons maintenant de mobiliser l'opinion publique pour qu'elles se mettent enfin à bouger. Les ours ont besoin de notre aide de toute urgence », lance Patricia Tiplea.